

Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC

Points	Pays	N° de Demande	Demandeur	Domaine d'activités	Attention particulière accordée au renforcement des capacités pour les politiques culturelles
35	Burkina Faso	2014/141	Ministère de la culture et du tourisme du Burkina Faso (État partie)	Politiques culturelles	Oui

Intitulé du projet	Décentralisation et politiques culturelles : un nouveau modèle de gouvernance de la culture au Burkina Faso.
Durée du projet	Juin 2014 – décembre 2016
Objectif	Le projet vise à renforcer le développement culturel au niveau des autorités locales à travers l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes culturels et le renforcement des capacités de ces collectivités.
Bref résumé (§ 16.1)	La Direction des Études et de la Planification du Ministère de la Culture et du Tourisme du Burkina Faso, bureau en charge de l'élaboration et des politiques culturelles et du suivi de leur mise en œuvre, propose : (1) d'appuyer l'élaboration et mise en œuvre de politiques et programmes culturels dans les communes chefs-lieux de 13 régions ; (2) de renforcer les capacités des autorités locales pour faciliter la mise en œuvre de ces politiques et programmes culturels ; (3) de mettre en place des cadres de coopération et de dialogue entre les autorités locales, les acteurs culturels locaux et les autorités nationales.
Résultats et impact escomptés (§ 16.2)	<ul style="list-style-type: none"> • Les 13 communes chefs-lieux de région du Burkina Faso disposent d'une politique et d'un programme culturels – une campagne de sensibilisation auprès des élus locaux, des acteurs culturels locaux, de la société civile et des parties prenantes de développement au niveau des 13 communes urbaines chefs-lieux de régions sera organisée pour faciliter leur appui à la décentralisation de l'action culturelle. Les politiques et programmes seront élaborés et validés au profit des 13 communes. • Les capacités des élus et acteurs culturels locaux, aussi bien que des représentants de la société civile des 13 communes chefs-lieux de régions sont renforcées – les parties prenantes seront formés en : planification et suivi de politiques culturelles, recherche de partenariats pour trouver des initiatives culturelles locales, développement des activités culturelles et artistiques et organisation et structuration des acteurs culturels. • Des forums de coopération locale et nationale ont été créés et sont fonctionnels <ul style="list-style-type: none"> – 13 cadres de concertation locale dans les communes chefs-lieux de région pour le suivi de la politique et du programme culturels locaux seront créés. Également, un forum national de coopération entre le Ministère de la culture et des représentants des autorités locales, les acteurs culturels locaux et la société civile sera mis en place à

	Ouagadougou.
Montant recommandé (en \$ US) (§ 16.3)	100 000
Pertinence avec les objectifs de la Convention ainsi qu'avec les domaines d'intervention du FIDC (§ 16.4)	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à la mise en œuvre de politiques publiques de promotion des industries culturelles au Burkina Faso – la combinaison du renforcement des capacités des responsables politiques et de la campagne de sensibilisation permettra de garantir l'efficacité des mesures prises afin de développer des industries culturelles compétitives et dynamiques au plan local. • Réaffirme l'importance du lien entre culture et développement – la formation des autorités locales, acteurs culturels locaux et représentants de la société civile leur fournit des outils et des ressources nécessaires pour comprendre la valeur de la culture et les possibilités de développement qu'elle entraîne. • Suscite la coopération active des parties prenantes du secteur public et de la société civile – la mise en place des forums de coopération et de dialogue entre les principaux acteurs culturels locaux, favorise un meilleur suivi du processus de décentralisation de l'action culturelle.
Faisabilité, pertinence et efficacité (§ 16.5)	<p>Le projet de budget est réaliste et les principales activités sont bien coordonnées et conformes aux objectifs proposés, ce qui démontre la capacité organisationnelle du candidat.</p> <p>Le projet correspond aux nouvelles politiques et stratégies de développement du gouvernement du Burkina Faso et répond aux principales préoccupations des autorités locales qui cogèrent désormais l'action culturelle avec les autorités nationales. De nos jours, les communes du Burkina Faso disposent de plans communaux de développement qui ne prennent pas en compte le volet culturel. Ce projet permettra à terme aux autorités locales de disposer des instruments de gestion des affaires culturelles locales.</p> <p>Le projet implique la participation de chaque partie prenante concernée par la problématique du développement culturel au niveau local du Burkina Faso : les élus locaux, la société civile, l'Association des mairies (AMBF), l'Association des régions, et les organisations professionnelles de la culture, les directions déconcentrées des ministères de la culture, de l'administration territoriale et de l'économie, aussi bien que l'Agence suisse pour le développement et la coopération.</p> <p>L'impact structural du projet est assuré grâce à l'élaboration de politiques et programmes culturels au niveau local de promotion des industries culturelles et à la création des forums nationaux de dialogue et de coopération chargés du suivi de ces politiques et programmes.</p>
Commentaires des évaluateurs	<p>Les évaluateurs soutiennent fortement ce projet en raison de sa faisabilité et de son impact sur le développement des industries culturelles au niveau local. En outre, les objectifs du projet respectent ceux de la Convention et du FIDC.</p> <p>Le budget est réparti équitablement et les 100 000 \$ US sollicités sont entièrement consacrés aux activités. Il n'y a pas de crédits alloués au salaire.</p> <p>Cependant, les évaluateurs ont observé que l'équipe du projet ne comprend</p>

	<p>pas de gestionnaire financier. Il est recommandé que cette lacune soit corrigée lors de la signature du contrat avec l'inscription du nom du gestionnaire financier parmi les membres de l'équipe du projet.</p>
--	---